



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Nord-Est



Aides financières fumées de soudage

Programme Prioritaire National: 2014-2017

01 décembre 2015 Aides financières

Aide Financière Simplifiée (AFS)



- **Plafond : 12 500 € par établissement**, deux établissements pouvant être aidés pour la même entreprise (soit 25 000 € par entreprise)
- 2 AFS simultanément et/ou successivement sur la période de la COG 2014-2017 (par entreprise).
- Durée : 1 an maxi
- Dans la limite des dotations budgétaires

Critères d'éligibilité



- ▶ Etablissement employant au moins un salarié,
- ▶ **Entreprise de moins de 50 salariés,**
- ▶ Entreprise à jour de ses cotisations URSSAF,
- ▶ Adhésion à un Service Inter-entreprises de Santé au Travail (SIST),
- ▶ Document Unique à jour
- ▶ Absence de contrat de prévention depuis moins de 2 ans,
- ▶ Absence de procédure d'injonction en cours,
- ▶ Information des représentants du personnel avant la mise en place des mesures de prévention.

Quelle aide pour quel matériel ?



▶ Subvention à 40 %

- pour les installations de **captage localisé**,
- pour les **procédés moins émissifs**,
- pour l'**introduction** mécanique **d'air réchauffé** en période froide en compensation des débits extraits.

▶ Subvention à 20%

- pour l'extraction mécanique de la **ventilation générale** uniquement **en complément du captage localisé**.

Quelle aide pour quel matériel ?



► Subvention à 30 %

- pour les masques à adduction d'air et les cagoules ventilées (obligatoirement en complément d'une ventilation générale).
 - *Uniquement lorsqu'aucun dispositif de captage localisé ne peut être mis en place ou que son efficacité est insuffisante pour protéger les voies respiratoires du soudeur.*
 - *La mesure sera retenue en fonction des possibilités budgétaires.*



► Demande accompagnée des pièces

- Devis et documents techniques

DOSSIER DE RESERVATION

► Une attestation sur l'honneur du chef d'entreprise

✚ que le Document Unique de mon entreprise est mis à jour et qu'il est à la disposition du service prévention de ma Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail (Carsat)

✚ que –le cas échéant- les institutions représentatives du personnel de mon établissement ont été informées de la démarche engagée pour bénéficier de cette aide financière régionale simplifiée

✚ que mon entreprise est à jour de ses cotisations URSSAF

✚ que mon entreprise adhère à un Service de Santé au Travail nommé :

.....
✚ que mon entreprise n'a pas bénéficié d'un financement d'un autre partenaire public –le cas échéant- pour le même projet d'investissement.



RESERVATION SUR DEVIS



Raison sociale :

Adresse :

Adresse e-mail :@.....

SIRET :

Code risque :

Effectif total de l'établissement (SIRET)

Effectif total de l'entreprise (SIREN)

NOM :

Prénom :

Fonction (*) :

Votre aide financière régionale simplifiée «Fumées de soudage» a retenu mon attention et je souhaite en faire bénéficiaire mon entreprise.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'attribution de l'aide et les accepte.

Je vous adresse les documents nécessaires pour la réservation de mon aide :

- les devis des investissements envisagés et si nécessaire les documents techniques spécifiés dans l'AFS en fonction des matériels,
- une attestation sur l'honneur

Fait à le / /

**l'Assurance
ladie**

JES PROFESSIONNELS
Nord-Est



ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RESERVATION



Raison sociale :

SIRET :

Code risque :

Effectif total de l'établissement (SIRET)

Effectif total de l'entreprise (SIREN)

Je, soussignée :

NOM :

Prénom :

Fonction (*) :

déclare sur l'honneur :

✚ que le Document Unique de mon entreprise est mis à jour et qu'il est à la disposition du service prévention de ma Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail (Carsat)

✚ que –le cas échéant- les institutions représentatives du personnel de on établissement ont été informées de la démarche engagée pour bénéficier de cette aide financière régionale simplifiée

✚ que mon entreprise est à jour de ses cotisations URSSAF

✚ que mon entreprise adhère à un Service de Santé au Travail nommé :

.....

✚ que mon entreprise n'a pas bénéficié d'un financement d'un autre partenaire public –le cas échéant- pour le même projet d'investissement.

Documents techniques avec les devis



Matériel 1 : Procédés moins émissifs

(*) Les devis fournis doivent mentionner:

- Le descriptif technique des générateurs
- La durée de la formation (pour l'utilisation des nouveaux générateurs par les soudeurs)

Matériel 5 : Cagoules à adduction d'air et cagoules ventilées

(*) Les devis fournis doivent mentionner:

- Le descriptif technique des cagoules,
- Les types de filtres de protections respiratoires fournis avec l'appareil



ce

Documents techniques avec les devis



Matériel 2 : Installations de captage localisé

(*) Les devis fournis doivent mentionner:

- Une description des dispositifs de captage (dimensionnement, positionnement par rapport aux points d'émission,...)
- Les débits d'air extrait par les dispositifs de captage (vitesse de captage, formule utilisée,...)
- Le type de réseau (réseau en épi, réseau en épi avec entrée d'air supplémentaire, réseau à débit variable)
- Les caractéristiques aérauliques du réseau (Débit d'air extrait par le ventilateur, vitesse de transport, ...)

Attention : la vitesse de transport doit être constante dans toutes les configurations de fonctionnement des postes de travail.

- Un engagement précis sur les caractéristiques aérauliques et des niveaux de bruits aux postes de travail des installations de ventilation (vitesses de captage, vitesses de transport, débit d'air extrait par dispositif de captage, niveau de bruit au poste de travail ventilation seule en fonctionnement).
- Les documents nécessaires, pour la conception du dossier d'installation (dont les valeurs de référence)
- Un paragraphe indiquant le procédé pour réceptionner l'installation de ventilation (essais fumigène, mesures de vitesse, de débit, ...)



Matériel 3 et 4 : Introduction et extraction mécanique d'air

(*) Les devis fournis doivent mentionner:

- Le volume de l'atelier considéré
- Les données aérauliques débits d'air extrait et introduit, vitesses d'air de soufflage (attention pas de brassage)
- Le positionnement et le type de dispositifs d'introduction d'air (caisson diffusant ou gaine textile poreuse basse vitesse) et d'extraction (gaine de reprise, extracteur en façade,...)
- Un engagement précis sur les caractéristiques aérauliques et des niveaux de bruits aux postes de travail des installations de ventilation
- Les documents nécessaires, pour la conception du dossier d'installation (dont les valeurs de référence)
- Un paragraphe indiquant le procédé pour réceptionner l'installation de ventilation (essais fumigène, mesures de vitesse, de débit, ...)



Conditions de versement

A l'échéance de la réalisation des mesures, après vérification éventuelle sur place par la Caisse, la subvention est versée en une seule fois sur production :

- ✚ des copies des factures acquittées par l'entreprise comportant les mentions suivantes
 - *La signature du chef d'entreprise*
 - *Le nom et la qualité du signataire*
 - *la mention "Copie certifiée conforme à l'original"*
 - *le mode et les dates de règlement, y compris des acomptes*
 - *le cachet de l'Entreprise ou de l'Etablissement qu'il représente*

Documents avec les factures



Matériel 1 : d'une copie du programme de formation des soudeurs pour l'utilisation des nouveaux postes de soudage,

Matériel 2, 3, 4 : d'une copie de la notice d'instruction fournie par l'installateur, précisant notamment les valeurs de référence et les mesures à prendre pour l'entretien de l'installation,

Matériel 5 : d'un engagement écrit qu'une information a été dispensée aux soudeurs pour l'utilisation et l'entretien des cagoules (conformément aux indications de la notice d'utilisation).

Contrat de prévention



- Effectif entreprise < 200 salariés
- Activité visée par une **Convention Nationale d'Objectif**
- Intègre au moins une mesure *Prioritaire/exemplaire/innovante*
- Durée : 4 ans maxi
- Participation Carsat entre 15 et 50%
 - *Mini 5 000 € à maxi 50 000 €*

Exemple de CNO



- ▶ CNO activités de **chaudronnerie** couvre les N° de risque 282AB, 283AA, 283CB, 283CC, 283CD et 283CE **renouvelée et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.**
- ▶ CNO activités de **construction métallique** couvre le N° de risque 281AC **entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.**
- ▶ CNO activités de **fabrication d'équipements** couvre entre autres les N° de risque 293DA et 295 EB **entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.**



Accueil ▶ Entreprises ▶ Prévenir vos risques professionnels ▶ Les incitations financières



A⁻ A⁺

Les incitations financières

Vous êtes chef d'entreprise et vous souhaitez améliorer la sécurité de vos salariés. La Carsat Nord-Est vous propose un soutien technique et financier dédié aux PME.

Les subventions proposées permettent :

- de réaliser des investissements avec l'appui technique de nos experts en prévention
- de bénéficier d'une subvention pour mettre en place les solutions choisies

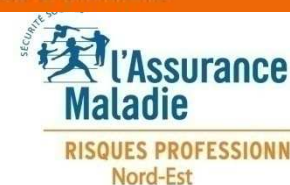


Actualités

- Colloque : « Responsabilité des maîtres d'ouvrage ... »
- L'aide Échafaudage +
- La Sécurité sociale a 70 ans !
- Evaluation des risques chimiques
- Newsletter n°4 - Août 2015

Tout lire

Sites à consulter



<https://www.carsat-nordest.fr/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/les-incitations-financieres.html>



Merci de votre attention